



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 17 juin 2009
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

2.7

**2^{ème} MODIFICATION DU
PLU DE ROQUES-SUR-GARONNE**

L'an deux mille neuf, le dix sept juin à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BENYAHIA Daniel BEYNEY Georges BRISSONNET Jean-Louis CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Danielle COHEN Pierre COQUART Dominique DESCLAUX Edmond DUHAMEL Thierry GARRIC Amapola GERMAIN Louis GRIMAUD Robert	GUILLOT René LANGE Régine MATEOS Henri MERONO Claude MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette VALADIER Jean-Charles
SICOVAL	
REME Jean-Michel VALETTE François-Régis	GIL Danielle COHEN Jacques
MURETAIN	
MANDEMENT André COLL Jean-Louis	DADOU Gilles SUAUD Thierry
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond ESCOULA Louis	MIRC Stéphane LOIDI Robert (non votant)
AXE SUD	
AUBERT Alain	BOURG Jean-Claude
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	SAVIGNY Thierry
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
MOYET Jean-Louis	GRIMBERT Georges

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELAUBRE Elisabeth, représentée par M. VALADIER
CARASSOU Stéphane, représenté par Mme PY
CARLES Joseph, représenté par M. DESCLAUX
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
De FALETANS Gilles, représenté par M. BEYNEY
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
MAURICE Antoine, représenté par Mme CHARLES
FONTES André, représenté par M. MOYET

Délégués titulaires excusés

AREVALO Henri
BELLOUBET Nicole
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARREIRAS Joël
COMMENGE Jean-Claude
CROQUETTE Martine
DUCERT Claude
DUPLANTE Pierre
FABRE Jean-Michel
FAIVRE Claudia
FOURNIER Denis

GOIRAND Philippe
GUERIN Philippe
GUTH Catherine
LOZANO Guy
MARCIEL Alexandre
MARQUIE Bernard
MONTAGNER Guy
PARDILLOS José
SIMON Michel
SOTTIL Alain
TOUCHEFEU Claude
ZINA-RAGGOUA Zohra

Délégués suppléants excusés

BERAIL Bernard
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
ESPIC Xavier
FERRE Christian
FRANCES Michel
GEIL-GOMEZ Sabine

GUEGAN Raymond
LAVIGNE Christian
MIGUEL Henri
MOGICATO Bruno
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SAINTE-MARIE Alain
SERNIGUET Hervé

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 41	Votants : 50
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 50

La commune de Roques-sur-Garonne est incluse dans le périmètre du SMEAT depuis le 28 juillet 2005.

Le Schéma Directeur (SDAT valant SCoT), n'est plus en vigueur, sur cette commune depuis le 31 décembre 2001, suite au retrait de la Communauté de Communes « Axe-Sud » intervenu lors d'une révision des statuts du Syndicat.

Par courrier en date 13 mai 2009, elle a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique, qui se déroule du 2 juin 2009 au 3 juillet 2009 inclus.

Le projet de modification du PLU de la commune de Roques-sur-Garonne a pour objet, de :

- faire évoluer le règlement pour favoriser le renforcement du noyau villageois (alignement, stationnement, ...)
- traduire le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes « Axe-sud » (mixité et diversité des programmes de logements, ...)
- permettre une meilleure prise en compte de l'Orientation d'Aménagement du secteur « A Paule Sud / La Côme » (espaces verts, profil en travers de la voirie, ...)
- mettre à jour les dispositions réglementaires au regard de la réforme du Permis de Construire et du droit des sols, ainsi que de l'évolution d'autres législations ;
- prendre en compte les risques et nuisances présents sur le territoire ;
- prendre en compte la fermeture du puits de Roques ;
- supprimer l'Emplacement Réserve n°2 lié à l'aménagement du diffuseur entre la RD 187 (ancienne RN 117) et RD 864 (ancienne RN 264).

Ces modifications s'inscrivent dans l'économie générale du PLU et sont en cohérence avec les grandes orientations de la Charte InterSCoT.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de 2^{ème} modification du PLU de la commune de Roques-sur-Garonne.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable sur le projet de 2^{ème} modification du PLU de la commune de Roques-sur-Garonne ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Roques-sur-Garonne et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 23 juin 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN